

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2005 - Convocation du 23/09/2005
Compte rendu affiché le : 07/10/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mlle Sylvie VEYRIER

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	25

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. MEYER; M. CHRETIN; Mme MARMONIER; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZULI; M. FORGET; Mlle MILLET; M. BELLOT

Absents représentés : M. GOSSET (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. MACHURAT (pouvoir à Mlle MILLET); Mme WYMANN (pouvoir à M. CHATUT); M. OLLIVIER (pouvoir à M. AUROY); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme BOUHEY)

Absents excusés : Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Objet : Participation financière : Médecine Professionnelle

La commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône sont liées par la convention 91-03 pour ce qui concerne l'adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion du Rhône.

Cet organisme, lors de la réunion de son conseil d'administration en date du 12 mai, a décidé de porter le taux de cotisation de 0,35 à 0,37 % de la masse salariale brute à partir de 2006.

Il convient de statuer pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion du Rhône l'avenant fixant la participation annuelle de la commune aux frais de fonctionnement du service de médecine professionnelle,**
- **DIT que la participation est fixée pour l'année 2006 sur la base de 0,37 % de la masse salariale du personnel communal,**
- **DIT que la dépense correspondante est prévue au budget communal**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 29 septembre 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 05/10/2005
Publication ou affichage du 06/10/2005
Paul LAFFLY,
Maire.